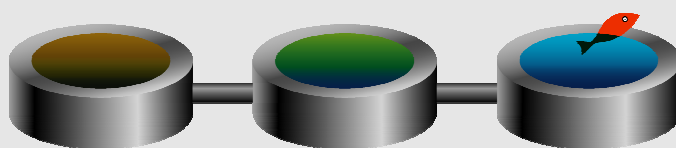


Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2012
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2012

Sommaire

■	CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	3
■	VOLUMES FACTURÉS	3
■	CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE COLLECTE	3
■	OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES.....	4
■	GLOSSAIRE	4
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	5
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	5
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	5
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION	6
■	RECETTES D'EXPLOITATION	7
■	DÉPENSES PARTICULIÈRES DE LA COLLECTIVITÉ	7
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	8
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	8
■	CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION	9
■	CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION	9
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	10
■	TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE	10
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	10
■	AMORTISSEMENTS RÉALISÉS	10
■		11
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	11
■	PRIX GLOBAL : SAINT LAURENT DE CERIS.....	12

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise intégralement le service d'assainissement.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

320 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

■ PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

La commune prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	assainissement collecte
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2011	2012	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	225	225	0.00 %

■ VOLUMES FACTURÉS

Volumes facturés [m³]	2011	2012	Variation
Total des volumes facturés	13 481	13 784	+2.25 %

■ CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2011	2012	Variation
Réseau séparatif	4.5	5.5	+22.22 %

■ OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : LAGUNES

Commune d'implantation : SAINT LAURENT DE CERIS

Capacité nominale : 450 Equivalent habitant

La population raccordée à la station d'épuration est de : 320 habitants

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	27 kg/j	67.5 m³/j

Prescriptions de rejet

Arrêté national : 22 juin 2007

Paramètre :	Fréquence annuelle	Rendement (%)
DCO	0.5	60

Déclaration du 05/04/1984

Milieu récepteur du rejet : La Sonnette

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	40
DCO	1	120
MES	1	120

■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

TMS : tonne de matière sèche

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
17/11/2011	Tarif assainissement collectif au 1er janvier 2012

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé

• *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0.2200	0.2250

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	68.00	68.00	0.00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0.95	0.95	0.00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0.22	0.225	+2.27 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Collectivité	182.00	182.00	0.00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	26.40	27.00	+2.27 %
Total [€ TTC]	208.40	209.00	+0.29 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
0.00 %

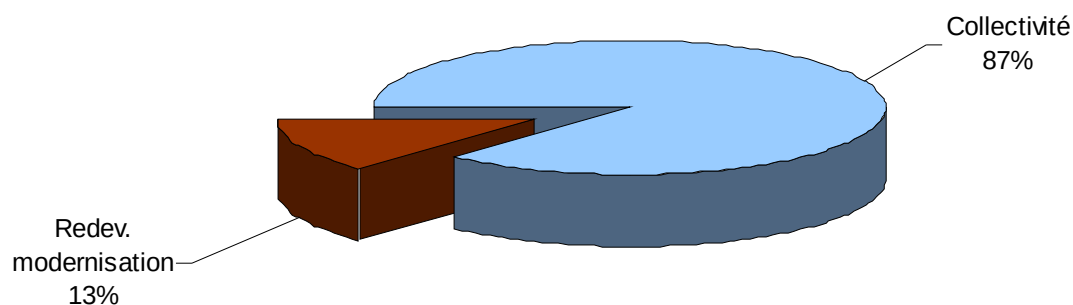
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1.74 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0.0017 €/m³

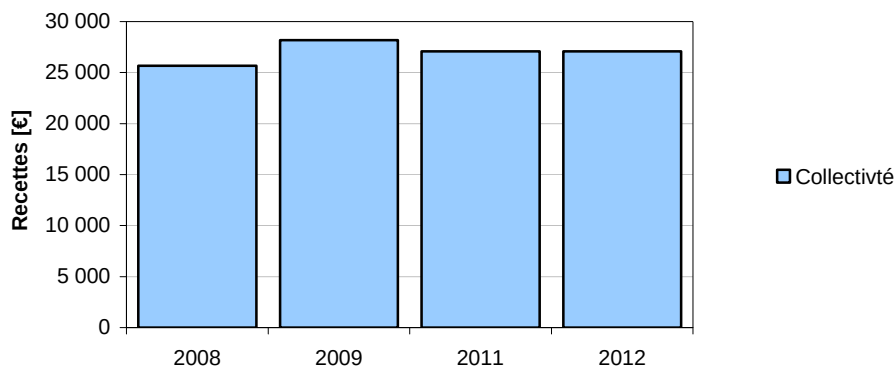
Répartition au 1er janvier 2013



■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2011	2012	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	27 086.91 €	27 075.76 €	-0.04 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	27 086.91 €	27 075.76 €	-0.04 %
Autres recettes			
Prime de l'Agence de l'Eau		2 947.00 €	
Total des recettes	27 086.91 €	30 022.76 €	



■ DÉPENSES PARTICULIÈRES DE LA COLLECTIVITÉ

	2011	2012	Variation
Entretien, réparations	11 548.56 €	4 264.11 €	-63.08 %

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	0	
➔	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	10	10
➔	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
➔	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;	10	10
➔	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	10	10
	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;	10	0
	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	10	0
	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	10	
➔	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;	10	
	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	
	TOTAL	100	50

■ CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

■ CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions du budget général
Extension du réseau de collecte du village	190 782 €	15 000 €	-

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2011	2012
Encours de la dette au 31 décembre	51 050.05 €	48 363.21 €
Remboursements au cours de l'exercice	5 126.51 €	5 004.51 €
dont en intérêts	176.56 €	2 317.67 €
dont en capital	4 949.95 €	2 686.84 €

■ AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

	2009	2010	2011	2012
Montant de la dotation aux amortissements	15 316.00 €	26 640.00 €	26 222.00 €	26 982.00 €

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

■ PRIX GLOBAL : SAINT LAURENT DE CERIS

Eau potable	Collectivité : SIAEP DE LA REGION DE SAINT CLAUD, Prestation de services du 01/01/2012 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : SAINT LAURENT DE CERIS, régie, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2012	1er jan 2013	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	0.00 €	0.00 €	
de l'assainissement collectif	0.00 €	0.00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	235.60 €	235.60 €	0.00 %
pour l'assainissement collectif	182.00 €	182.00 €	0.00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	35.16 €	36.00 €	+2.39 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	26.40 €	27.00 €	+2.27 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	0.66 €	0.66 €	0.00 %
pour l'assainissement collectif	0.00 €	0.00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14.93 €	14.97 €	+0.31 %
pour l'assainissement collectif	0.00 €	0.00 €	
Total TTC			
pour le service d'eau potable	286.35 €	287.23 €	+0.31 %
pour l'assainissement collectif	208.40 €	209.00 €	+0.29 %
TOTAL TTC GLOBAL	494.75 €	496.23 €	+0.30 %